Commune de
Chaumont-en-Vexin

45 rue del'Hôtel de Ville
60240 CHAUMONT-EN-VEXIN
Tél : 03.44.49.00.46
Courriel : contact@chaumont-en-vexin.fr

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

08U16

Rendu exécutoire
le

PLAN DES SERVITUDES

Date d'origine :
Mai 2020

6b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 9 Juillet 2020

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

ENENCOURT-LEAGE

JAMERICOURT

THIBIVILLERS

TRIE-LA-VILLE

CHAUMONT-EN-VEXIN

LOCONVILLE

REILLY

LIANCOURT-SAINT-PIERRE

Légende

(AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
- classés
- inscrits

(AC2) Sites naturels inscrits

(AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE

(AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AEI

(PT1) SUP de protection contre perturbation éléctromagnétiqu

(PT2) SUP de protection contre obstacle

(PT2LH) SUP de protection contre obstacle pour liaison hertzienr

(T1) Voies ferrées
- LGV
- Ligne principale
- autre
- autre

(I4) Lignes électriques

(I4) Pylones électriques

(I4) Postes de transformation

Communes

5b
Département de l'OISE
Direction de l'Equipement
Commune de
CHAUMONT EN VEXIN
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
(TRACES DONNES A TITRE INDICATIF)
Echelle : 1/5000
LEGENDE
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques, classés, inscrits (cf. plans de détail annexé Arrêté du 17/12/1993).
AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrit
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer
I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise de l'ouvrage d'art (cf. plan de détail annexé)
Vers TRIE CHATEAU
Vers REMISE
Vers VEXIN
Ligne E.D.F. REMISE - TRIE CHATEAU 1 dérivation VEXIN 63KV
Ligne E.D.F. REMISE - TRIE CHATEAU 1-2 dérivation VEXIN 2x63KV
P12 - LH CHAUMONT EN VEXIN LE JAR - MERU
Tronçon CHAUMONT EN VEXIN LE JAR - LA HOUSSOYE
Zone spéciale de dégagement
Le territoire communal de CHAUMONT EN VEXIN est inclus dans le site inscrit du VEXIN

LEGENDE
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques, classés, inscrits. (cf. plans de détail annexé à l'arrêté du 17/12/1993)
AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels, inscrit
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
AS1 Servitudes resultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minerales.
T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer.
I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception radioélectriques.
A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux, compris dans l'emprise du lit de certains deux (cf. plan de détail annexé)
Le territoire communal de CHAUMONT EN VEXIN est inclus dans le site inscrit du VEXIN
PT2 - LH CHAUMONT EN VEXIN LE JAR - MERU
PT2 - LH CHAUMONT EN VEXIN LE JAR - LA HOUSSOYE (Décret du 21/09/1993)
tronçon CHAUMONT EN VEXIN LE JAR - MERU
larg. 100m - ht maxi - 120 m NGF
PT4 zone de protection de la Gare de CHAUMONT EN VEXIN (Arrêté du 25/02/1904)
PT4 zone de protection - station de CHAUMONT
PT1 - ZONE DE PROTECTION - STATION DE ENNEMOND LE SECQ - RICHEBOURG
PT1 - ZONE DE PROTECTION - STATION DE ENNEMOND LE SECQ - RICHEBOURG (Décret du 25/01/1904)
PT2 - LH BEAUVAIS - CHAUMONT EN VEXIN - tronçon LA NEUVILLE D'AUMONT - CHAUMONT EN VEXIN LE JAR
Larg. 100m (Décret du 21/03/1977)
COMMUNE
DE ENNEMOND
DE LA NEUVILLE
DE CHAUMONT
DE LA HOUSSOYE
DE LANCOURT-SAINT-PIERRE
DE ROCQUEMONT
DE BOISSY-LE-BOIS
Vers VEXIN
Vers REMERE
LA PEMIERE DE BRIERES
LES PRAIRIES HORIZONTALES
LE BOIS CORDEL
ENTRE DEUX BOIS
LE FOND DU FOUR A CHAUX
LE CHEMIN DE BECHVILLERE
LES AVRILS NORD
LES AVRILS SUD
LES GLOS DE VIGNE
BON DIEU SABLONCEAUX